

Conditions Générales de Vente



Conseil | Formation | Coaching

1. Désignation

Atelier Développement est un organisme de coaching et de formation professionnelle spécialisé dans l'accompagnement de personnes ou d'équipes dans leur développement professionnel ou individuel au travers de prestations de formation et de coaching. Son siège social est situé 1 hameau de la Garonette – 13014 Marseille - Organisme de formation déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 93840037584 à la Préfecture de Région Provence, Alpes, Côtes d'Azur.

Atelier Développement, élabore et dispense des formations, des coachings inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national et international.

2. Définitions

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation ou passe commande de matériel pédagogique auprès d'Atelier Développement.

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

Contrat : Convention de formation professionnelle ou de coaching, conclue entre Atelier Développement et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Atelier Développement ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation inter-entreprise : Formation sur catalogue dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers sélectionnés par Atelier Développement ou à distance.

Formation intra-entreprise : Formation sur catalogue ou réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de tout tiers ou à distance.

CGV : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-après.

OPCO : les OPérateurs de COmpétences

3. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CVG ») ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Atelier Développement s'engage à vendre une prestation dans le cadre :

- De la formation professionnelle continue (action de formation),
- D'un coaching ou d'un accompagnement,
- D'une prestation de conseil,
- D'une commande de matériel pédagogique,
- D'une conférence.

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à Atelier Développement si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par Atelier Développement.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non inscrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier. Cependant, les présentes CGV pourront être modifiées par Atelier Développement à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

4. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du Travail.

Ainsi et tel que prévu par la loi, Atelier Développement fait parvenir au Client, au minimum un mois avant le début de la formation, une convention de formation en deux exemplaires (soit par courrier, soit par mail). Le Client s'engage à en retourner un exemplaire signé, portant son cachet commercial, à Atelier Développement avant le début de la formation.

Une attestation de formation sera remise en mains propres au bénéficiaire de la formation.

5. Modalités d'inscription

Formation inter-entreprises : Pour être prise en compte, toute demande d'inscription devra être confirmée par l'envoi d'une Convention de formation dûment complétée signée « Bon pour accord » et les Conditions Générales de Vente acceptées, selon l'une des modalités suivantes :

- Par courrier à : Atelier Développement – 1 Hameau de la Garonnette – 13014 MARSEILLE

- Par mail à : olgasandri.atdev@gmail.com

Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toute information pratique relative à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation.

Formations intra-entreprises : Toute demande de formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière, formalisée en un Programme de formation ainsi qu'une Convention de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale (par l'envoi d'une Convention de formation dûment complétée signée « Bon pour accord » et les Conditions Générales de Vente acceptées, selon l'une des modalités décrite ci-dessus) doit parvenir à Atelier Développement au moins 30 jours ouvrés avant la date du premier jour de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

6. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié à Atelier Développement au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Atelier Développement offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée, et après accord éventuel de l'OPCO,

- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Toute modification sur le nom des personnes inscrites devra être adressée à Atelier Développement par écrit. L'inscription se fait sous réserve des places disponibles.

7. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit être communiquée à Atelier Développement par écrit.

Atelier Développement se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation planifiée sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable. Dans cette éventualité, Atelier Développement s'engage à en informer le Client et à lui proposer un report sur une prochaine session.

En cas d'annulation tardive ou de report par le Client, des indemnités compensatrices seront facturées :

- A moins de 30 jours : l'acompte sera conservé,

- A moins de 15 jours : 50% du prix formation sera facturé,

- A moins de 5 jours ouvrables : la formation sera facturée ainsi que les frais de journées d'études engagés,
 - Un report sera proposé sans facturation supplémentaire (hors frais d'accueil engagés).
- En cas d'absentéisme ou d'abandon du Stagiaire, Atelier Développement facturera directement au Client la totalité du montant de la formation.

8. Modalités de Formation

Atelier Développement est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Pour la qualité de la formation, un nombre maximum de 15 participants pour un formateur est défini pour chaque formation. Atelier Développement s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu sauf pour une intervention ponctuelle à la demande du Client comme une cohésion d'équipe, un atelier, ...

9. Horaires

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 heures.

10. Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le Stagiaire du règlement intérieur ainsi que les consignes de sécurité applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

Atelier Développement ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le Stagiaire. Il appartient au Client/Stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Atelier Développement se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux dispositions du règlement intérieur des locaux concernés.

Pour assurer la qualité des formations, Atelier Développement s'engage à ce que le personnel et les intervenants affectés à l'exécution des formations, des coachings, ... soient compétents dans leur spécialité et à mettre en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables afin de remplir les obligations contractées au titre des formations. Il est entendu que la responsabilité professionnelle d'Atelier Développement ou de l'un quelconque de ses dirigeants, employés ou agents ne pourra être engagée qu'en cas d'erreur, de négligence ou d'omission intervenue et dûment prouvée dans la mise en œuvre du Contrat. Atelier Développement garantit au Client d'apporter le meilleur soin à la réalisation de l'ensemble des obligations qui sont mises à sa charge dans le cadre du Contrat.

La responsabilité d'Atelier Développement ne pourra en tout état de cause être recherchée par le Client pour un montant supérieur aux honoraires réellement encaissés par Atelier Développement au titre de la réalisation du Contrat, et ce pour la seule prestation qui serait la cause prouvée du dommage.

Atelier Développement, ses dirigeants, ses employés ou agents ne pourront être tenus pour responsables, et ce de quelque manière que ce soit, à l'égard de tout tiers par rapport au Contrat concernant les informations, analyses, audits ou recommandations émanant expressément ou non d'Atelier Développement, ou du fait de toute erreur, négligence ou omission de la part d'Atelier Développement.

11. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et Atelier Développement sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), Atelier Développement pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

12. Conditions financières, règlements, et modalités de paiement

Pour les formations inter-entreprises, les factures sont émises à l'inscription. Les prix indiqués n'incluent pas les frais de transport et d'hébergement du (ou des) Stagiaire(s), qui restent à la charge exclusive du Client. Les prix incluent les frais de formation et le matériel pédagogique – les montants des frais de journées d'étude sont indiqués en supplément. Les repas sont compris dans le prix des formations. Ils ne seront pas facturés en sus.

Pour les formations intra-entreprises, un acompte de 30% peut être demandé au Client à la conclusion du Contrat, sauf prise en charge à 100% et versement direct des sommes dues par l'Opco. Les prix sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Ils comprendront les frais liés au matériel pédagogique, frais de déplacement et d'hébergement des consultants.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Les prestations de coachings, ateliers, ... sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante. Pour les formations la TVA est non applicable, art.261.4.4A du CGI.

La facture est adressée au Client à l'issue de la formation, avec la copie de la feuille de présence, l'évaluation et les livrables pour l'Opco le cas échéant. La ou les facture(s) est/sont payable(s) trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la ou les facture(s), sans escompte et à l'ordre d'Atelier Développement. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être envisagées.

Toute somme non réglée à l'échéance entraînera des pénalités de retard selon le taux bancaire en vigueur. Le cas échéant, l'ensemble des frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues sera à la charge du Client. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

Atelier Développement se réserve le droit d'augmenter les tarifs chaque année et informera à l'avance le Client du nouveau tarif.

13. Règlement par un Opérateur de Compétences (OPCO)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation. Il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Atelier Développement au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Atelier Développement se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Atelier Développement se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription en cas de défaut de paiement.

Enfin, en cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégrité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

14. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Payer le prix de la formation,
- N'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Atelier Développement, sans l'accord écrit et préalable d'Atelier Développement,
- Ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable d'Atelier Développement.

15. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Atelier Développement au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit d'Atelier Développement.

Le droit de propriété sur toutes les informations qu'Atelier Développement divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Atelier Développement. En conséquence, le Client s'engage à conserver les informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'informations par Atelier Développement ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les informations ou autres droits attachés ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, Atelier Développement accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support.

L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur d'Atelier Développement ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable d'Atelier Développement :

- D'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales,
- De désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle,
- De sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation,
- D'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

16. Confidentialité

Atelier Développement, ses dirigeants, employés ou agents s'engagent à garder confidentielle et à ne pas divulguer à un tiers, sauf accord du Client, toute information émanant de celui-ci dans le cadre de la prestation, dans les limites raisonnablement nécessaires pour permettre à Atelier Développement de réaliser la prestation dans le respect des termes du Contrat.

Cette obligation doit rester en vigueur pendant toute la période d'exécution et après la fin de ce Contrat, étant entendu que les cas suivants ne seront pas soumis à de telles restrictions :

- Toute information que détenait Atelier Développement avant qu'elle ne soit divulguée par le Client, ou
- Toute information qui fait ou fera partie légalement du domaine public, ou
- Toute information divulguée à Atelier Développement par un tiers qui n'est pas lié avec le Client.

17. Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure, la maladie, ou l'accident d'un consultant, ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Atelier Développement, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Atelier Développement.

Tout manquement ou toute omission par l'une des parties, concernant le respect de l'une des stipulations, conditions ou garanties à exécuter, prévues dans le Contrat, ne doit pas donner lieu à une plainte de l'autre partie ou ne doit pas être considéré comme une cause de rupture de ce Contrat, dans

la mesure où ce manquement ou cette omission résulte d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux Français.

18. Sous-Traitance

Atelier Développement est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des formations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard d'Atelier Développement, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant des présentes CGV.

19. Qualification

Atelier Développement est certifié QUALIOPi, selon le Décret N° 2023-1350 du 28 décembre 2023.

20. Ethique

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage. Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à Atelier Développement.

Le Client garantit :

- Que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables,
- Qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations,
- Qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la Commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte,
- Que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées sera communiquée sur demande à Atelier Développement.

Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à Atelier Développement de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts.

21. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Dans le cadre de la réalisation de formations ou de coaching, Atelier Développement est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès Atelier Développement ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Atelier Développement, en écrivant à l'adresse suivante : olgasandri.atdev@gmail.com.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Atelier Développement s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues,

détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, Atelier Développement s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations,
- Conserver les données personnelles pendant 3 (trois) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels,
- En cas de sous-traitance, Atelier Développement se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles,
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration d'Atelier Développement,
- Conformément à la loi RGPD du 25 Mai 2018, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse olgasandri.atdev@gmail.com ou par voie postale à l'adresse : Atelier Développement – Correspondance CNIL – 1 Hameau de la Garonnette, 13014 MARSEILLE. Les données personnelles concernant le Stagiaire seront supprimées dans le délai légal prévu par la loi. En particulier, Atelier Développement conservera les données liées aux parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas 3 ans.
- Enfin, Atelier Développement s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors des travaux pratiques ou de simulations ou à en demander l'autorisation écrite au participant.

22. Communication

Le Client autorise expressément Atelier Développement à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

23. Droit applicable et arbitrage

Les droits et obligations des parties aux présentes sont régis par la loi française.

Tous différends qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de 60 (soixante) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le litige devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Marseille, quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Les formations et les programmes définis dans le catalogue ne constituent pas un engagement contractuel d'Atelier Développement. Soucieux d'améliorer en permanence ses produits et de répondre au plus près des besoins du client, Atelier Développement se réserve le droit de modifier ou d'adapter les informations mentionnées dans ce document et de faire des propositions sur mesure.